

Reconnaissance catastrophe naturelle du 1er avril au 30 septembre 2022



Notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols **pour la période du 1er avril au 30 septembre 2022.**

Documents

[Arreté SECH du 16.04.2024_IOME2410383A](#)